Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0068

commune (s): Lyon 8°

objet : Mise à disposition de l'OPAC du Grand Lyon de trois immeubles communautaires situés 28, rue Claude Violet, 58, avenue Jean Mermoz et 43, rue Edouard Niewport - Modification de la décision du bureau n° 2001-0030 du 11 juin 2001

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la suite d'une erreur matérielle dans la décision n° 2001-0030 du 11 juin 2001 relative à la mise à disposition de trois immeubles communautaires à l'OPAC du Grand Lyon, il convient de lire, dans le titre : "Mise à disposition de l'OPAC du Grand Lyon (et non pas de l'OPAC du Rhône) aux termes de baux de 55 ans de trois immeubles communautaires situés 28, rue Claude Violet, 58, avenue Jean Mermoz et 43, rue Edouard Nieuport";

Vu ledit dossier;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

Vu sa décision n° 2001-0030 en date du 11 juin 2001;

DECIDE

Approuve la présente modification.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,